



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 mai 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 mai 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 20 mai 2003

**Travaux de voirie au droit des opérations d'aménagement -
Avenant n° 2 à la convention de mandat avec la SEMIE**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjointes :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance : Melle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Michel PAILLEY, M. Joël RENOUX, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mai 2003

DELIBERATION D20030233

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Travaux de voirie au droit des opérations d'aménagement -
Avenant n° 2 à la convention de mandat avec la SEMIE**

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Le Conseil Municipal du 26 juin 2000 a décidé de confier à la SEMIE de Niort les travaux de voirie au droit des opérations d'aménagement pour lesquelles des marchés ont été passés avec des entreprises conformément à la délibération du 12 novembre 2001.

Une partie des travaux de la rue de Romagné n'a pu à ce jour être réalisée pour des considérations environnementales au niveau de l'aménagement global du quartier de Goise. En effet, une réflexion générale doit être conduite sur les réseaux de piste cyclable et de liaison piétonne.

Compte-tenu des délais de réalisation des travaux non encore achevés, des délais de garantie (notamment garantie de parfait achèvement), il y a lieu de proroger de deux ans la durée du mandat confié à la SEMIE.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 à la convention de mandat avec la SEMIE ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant intervenu avec la SEMIE .

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Fabienne RAVENEAU

[Ordre du jour](#)